

# Un protocole pour l'accessibilité des futures gares du Grand Paris Express



**Mercredi 13 janvier, la Société du Grand Paris a signé un protocole avec les associations représentatives des grandes familles du handicap. L'objectif, mettre en place des instances d'échanges afin de co-construire la politique d'accessibilité des futures lignes du Grand Paris Express. La Société du Grand Paris confirme ainsi sa volonté de faire du métro parisien, le réseau de transport public « le plus accessible du monde ».**

Vie des sociétés (<http://www.batiweb.com/thematique/vie-des-societes-12.html>) | Le 18 janvier 2016

Le projet du Grand Paris vise à transformer l'agglomération parisienne en « *une grande métropole du XXI<sup>e</sup> siècle* ». Il répond à l'ambition de réduire les inégalités territoriales, de construire une ville durable et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

L'un des grands axes de travail concerne les transports : le Grand Paris doit « *améliorer son offre, répondre aux nouveaux besoins et favoriser une plus grande attractivité de la région* » peut-on lire sur la page dédiée au projet.

Mais au-delà de la modernisation des gares et l'ouverture de nouvelles lignes, encore faut-il rendre accessible l'ensemble du réseau de transport.

Et c'est pour répondre à cet enjeu que la Société du Grand Paris a signé, mercredi 13 janvier, un protocole avec les associations représentatives des grandes familles du handicap afin de concevoir ensemble, un réseau bénéfique à tous.

« *L'accessibilité des futures gares est au cœur des préoccupations de la Société du Grand Paris. Le Grand Paris Express est un réseau de transport public qui doit bénéficier à tous et n'exclure personne* » a déclaré Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris.

Engagée pour l'accessibilité universelle des futures gares du Grand Paris Express, la Société du Grand Paris espère ainsi engager un dialogue régulier avec les associations représentatives du handicap et s'appuyer sur leur retour d'expérience pour concevoir le « *métro le plus accessible du monde* ».

La Société du Grand Paris précise que l'année 2016 sera consacrée à des échanges sur les aménagements et les équipements des gares du futur réseau du métro du Grand Paris à l'image des ateliers menés en 2015 notamment sur l'organisation des parcours en gare, les grands principes de l'information voyageur ou encore l'accessibilité aux abords des gares.

Elle ajoute : « *Le principe d'un « chemin tactile » a fait l'objet d'un travail très concret sur de premières orientations en termes de matériaux et de conception de parcours. La conception des parcours en gare, associée aux aménagements et équipements qui seront développés, se définira à travers un « parcours de bienveillance » bénéfique à tous, et consolidera le principe de conception universelle du métro* ».

Le protocole va permettre de « *planifier et d'anticiper la politique d'accessibilité dès la phase de conception des futures gares et équipements du métro* » commente la Société du Grand Paris. Ainsi, le futur réseau pourra répondre à la réglementation en vigueur et aussi offrir une qualité d'usage optimale.

Les signataires de ce protocole sont : l'Association française contre la myopathie (AFM), l'Association des paralysés de France (APF), l'Association des personnes de petites tailles (APPT), la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et des amblyopes (CFPSAA), la Coordination régionale des retraités et personnes âgées (CORERPA), l'Association de défense de tous les accidentés de la vie, des malades, invalides et handicapés (FNATH), l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et / ou handicapées psychiques (UNAFAM), l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI), l'Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (UNISDA),

Pour enrichir le dialogue, participent également aux réunions de concertation les partenaires suivants: la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA), la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'île de France (DRIEA), la Préfecture de police de Paris (Service des Architectes de Sécurité), le Syndicat des transports d'île de France (STIF).